



## COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DU MORBIHAN



### COMPTE RENDU :

**Assemblée Générale extraordinaire  
Lundi 31 août 2009  
CS de Kercado  
VANNES**

#### Représentants présents des Clubs autorisés à participer:

Pascal QUEMET (Président CEP Lorient 132 voix) ; Patrick LOTHODE (Président CIMA Pays d'Auray 160 voix) ; Rémy LE YAOUANQ (Secrétaire ACRLP 243 voix) ; Antoine PAPE (Président APV 601 voix) ; Colette BOCHER (Présidente Athlé Rhuy 37 voix) ; Michel NEZET (Président LJ Auray 133 voix) ; Armel LE BORGNE (Secrétaire BSA 126 voix) ; René FEVRIER (Président Escapade Malestroit 36 voix) ; Franck LHEUREUX (Président US Séné 83 voix) ; Jean-Claude LE CALVE (licencié BSA procuracy de représentation par le Président Jean-Claude LE BOULICAUT de Courir Auray-Vannes) ; Claude GICQUEL (Président Elvinoise athlétisme 43 voix) ; Blaise MAYANGA (Président Treffléan athlétisme 33 voix) ; Xavier BONNABESSE (Président Port-Louis athlétisme 50 voix) ; Joseph FALQUERHO (licencié APL'O procuracy par la Présidente d'APL'O Maryse LE GALLO 322 voix) ; René BURBAN (Président de l'EAPG 175 voix).

#### Clubs non représentés :

AS Hôpital Chubert VANNES (5 voix) ; COS Mairie de Vannes (13 voix) ; Quéven athlétisme (132 voix). *Pour ce dernier Club, Danielle LE MARRE (Secrétaire) a adressé en soirée un courriel indiquant qu'elle comptait être présente à cette assemblée générale extraordinaire mais n'avait pu s'y rendre, étant souffrante.*

#### Membres présents du Comité Directeur :

René BURBAN (Président de la Commission des Clubs) ; Gérard COLLIN ; Dominique DERRIEN (Secrétaire Général) ; Joseph FALQUERHO ; Jean-Marc HEURTAUX (Président de la Commission Sportive et d'Organisation) ; Jean-Pol JILET ; Blaise MAYANGA (Président de la Commission des Jeunes) ; Serge RIGOT (Président de la Commission Scolaire) ; Rémi RIO (Président).

Le quorum des Clubs (15) et le quorum des voix (2175) permettent d'ouvrir valablement l'Assemblée Générale extraordinaire à 19h30.

Rémi Rio président du CDA56 ouvre l'AG à 19h30.

Il rappelle que cette AG extraordinaire fait suite à la réunion de la Commission des clubs du 19 Juin à Brech, réunion au cours de laquelle le Plan de développement du CDA56 pour l'olympiade 2009-2012 a été présenté aux représentants des clubs qui ont pu débattre avec les membres de la Commission sur les actions retenues et les moyens à dégager pour atteindre les objectifs.

Ces objectifs fixés (Publics ; Organisation ; Santé ; Haut niveau) par l'état à la FFA sont déclinés au niveau des ligues régionales et des comités départementaux. Ces objectifs ont pour finalité le développement de l'athlétisme.

Les actions retenues dans le Plan de développement pour l'atteinte des objectifs sont réparties en 6 axes structurants :

- Structuration
- Activités publics
- Qualification
- Equipements
- Promotion
- Haut niveau

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire pour voter sur les amendements aux actions retenues ainsi que sur l'embauche d'un salarié technique et sur la cotisation qui lui est liée.

L'organisation de cette AG extraordinaire a été entérinée lors de la réunion du CDA56 du 24 Juin 2009.

### **Election aux postes vacants du Comité Directeur :**

Selon les statuts du CDA 56, toute tenue d'une AG donne lieu à l'organisation d'un vote pour pourvoir aux postes vacants (deux postes « femmes » et un poste « médecin »).

Isabelle DANET, licenciée à USA Arradon et seule candidate, est élue.

### **Amendements aux actions du plan de développement :**

Aucun amendement n'ayant été soumis, les actions du Plan de Développement pour l'olympiade 2009 – 2012 sont immédiatement exécutables, conformément aux statuts du CDA 56..

### **Vote portant sur l'embauche d'un salarié technique sportif et la cotisation de 5 euros par licencié:**

Rémi RIO, Président du CDA 56, rappelle que cette Assemblée Générale extraordinaire fait suite à 3 réunions de la Commission des Clubs au cours desquelles, et particulièrement lors de la réunion plénière du 19 juin 2009 à AURAY, les représentants des Clubs ont pu échanger et débattre sur la question qui est soumise exclusivement au vote.

Néanmoins, des échanges et un débat s'instaurent.

Rémi Rio réaffirme la nécessité de professionnaliser l'encadrement technique pour développer et pérenniser l'athlétisme dans le Morbihan. Il précise le financement du poste : un tiers par le département (Conseil Général du Morbihan), un tiers par l'état (Direction Départementale de la Jeunesse et de Sport) et un tiers restant au Comité sous la forme d'une cotisation de 5 euros par licencié.

A l'issue de ces échanges et du débat où il a été précisé qu'aucune personne n'avait été contactée pour occuper le poste dont le niveau de qualification sera un BE 2, il est procédé au vote qui porte sur l'embauche d'un cadre technique sportif et sur la cotisation de 5 € par licencié.

N° du Club	Nom du Club	Voix	Résultat du vote portant sur l'embauche d'un salarié technique sportif et une cotisation de 5 euros par licencié		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
056009	CEP Lorient	132		132	
056026	CIMA pays d'Auray	160			160
056032	ACRLP*	243	243		
056035	APV*	601	601		
056046	Athlé Rhuys	37		37	
056060	LJV Auray	133		133	
056064	BSA*	126	126		
056067	Escapade Malestroit	36			36
056068	US Séné	83		83	
056079	Elvinoise Athlétisme Pays d'Elven	43		43	
056080	Treffléan Athlétisme	33	33		
056082	Port-Louis Athlétisme	50	50		
056083	APL'O*	322	322		
056086	EAPG*	175	175		
<b>Nombre de voix exprimées : 1 978</b>					
<b>POUR</b>			<b>1 550 78,36 %</b>		
<b>CONTRE</b>			<b>428 21,64 %</b>		
Nombre de voix représentées			2 174		

L'embauche d'un salarié technique sportif et la cotisation de 5 euros par licencié sont donc adoptées à la majorité absolue de 78,36 % des voix exprimées.

Rémi Rio clôt l'Assemblée Générale extraordinaire à 21h15 en remerciant les représentants des clubs présents d'avoir permis par leur vote au CDA 56 de poursuivre sa politique de développement de l'athlétisme dans le Morbihan.

Il rappelle que la liste des actions du plan de développement déclinées pour les clubs dans le cadre des demandes de subvention auprès du département (Conseil Général du Morbihan) et auprès de l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sociales et DRJS Bretagne) a été transmise à tous les clubs courant du mois de juin et que pour l'heure aucune fiche n'a été retournée. Les clubs intéressés sont priés de renvoyer la fiche avant le 12 septembre 2009 afin que le Comité Directeur puisse intégrer ces demandes auprès des partenaires institutionnels.

Rémi RIO,  
Président du CDA 56

Dominique DERRIEN,  
Secrétaire Général du CDA 56